



Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 10 octobre 2019

2019-4-11

Lieu de réunion du Conseil :
Thiviers

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
01 octobre 2019

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 34
Pouvoirs : 2

Président : Bernard VAURIAC

Etaient présent(e)s

Mesdames : Thérèse CHASSAIN, Lucienne LAUMOND, Michèle FAURE, Béatrice HAGEMAN, Bernadette LAGARDE, Dominique MARCETEAU, Nicola ROBERTS, Annick MAURUSSANE, Isabelle HYVOZ, Céline DEQUANT, Irène BROUILLAUD (suppléante de Gilbert CHABAUD)

Messieurs : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Pascal MAZEAUD, Philippe LACHAUD, René (Paul) CHEVAL, Jean-Claude JUGE, Philippe BANCHIERI, Patrick FLEURAT LESSARD, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Philippe FRANCOIS, Michel REBIERE, Alain GARNAUD, Marc PASCUAL, Claude BOST, Michel AUGÉIX, Benoît MOUTON, Raphaël CHIPEAUX, Pierre-Yves COUTURIER,

Absents et excusés : Jean-Marc BUISSON, Christiane DESPAGES, Céline BAUDESSON (a donné pouvoir à Céline DEQUANT), Nathalie GRANERI a donné pouvoir à Patrick FLEURAT- LESSARD), Gilbert CHABAUD (absent mais représenté par Irène BROUILLAUD, suppléante),

M. Michel REBIERE est désigné secrétaire de séance

Modification du tableau des emplois : mutation

Nous avons actuellement sur le service urbanisme un agent administratif, qui travaille parallèlement au CIAS Périgord Limousin.

Suite au départ d'un agent à temps complet sur le service urbanisme, cet agent positionné à mi-temps a formulé une demande pour intégrer le service urbanisme à temps complet.

Ayant déjà l'aptitude à l'instruction des autorisations du droit des sols, il a été décidé de répondre favorablement à sa demande.

Afin de procéder à sa nomination, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à compter du 1^{er} novembre 2019,

DECIDE :

- ***de fermer son ancien poste d'adjoint administratif à raison de 17 heures 30***
- ***d'ouvrir un poste d'adjoint administratif à raison de 35 heures***

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC



Fait à Thiviers, le 14 octobre 2019
Le Président,

Bernard VAURIAC

